



Commune d'Autigny

DESRIPTIF DES LOCAUX

Capacité d'accueil et mise à disposition :	
Halle polyvalente	300 personnes
Petite halle (annexe à la halle polyvalente)	50 personnes
Buvette	50 personnes

A disposition :	
Salle de sport	Matériel et douches
Halle polyvalente	Tables et chaises Cuisine
Salle annexe de la halle polyvalente	Tables et chaises Cuisine
Buvette	2 frigos 1 machine à laver la vaisselle Couvert extérieur

Informations importantes :
Annulation : <ul style="list-style-type: none">- Toute annulation de réservation doit être faite par écrit (email ou courrier) minimum 30 jours avant (100% remboursé).
Facturation : <ul style="list-style-type: none">- La location doit être payée avant la remise des clés.
Chauffage : <ul style="list-style-type: none">- La buvette est équipée d'un chauffage électrique (interruption possible entre 11h00 et 13h00)
Nuisances sonores : <ul style="list-style-type: none">- Dès 22h30, les nuisances sonores (musique, véhicule, etc) doivent être limitées.
Etat des lieux : <ul style="list-style-type: none">- Respect des lieux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.- Respect des instructions fournies par la personne responsable de l'état des lieux.- Durant le temps de location, la personne signataire est responsable d'en assurer l'ordre et la sécurité.- Si l'état des locaux est insatisfaisant, un montant minimum de 100 francs sera facturé.
Manifestations : <ul style="list-style-type: none">- La procédure et conditions pour l'obtention d'une patente K pour des manifestations temporaires se trouvent sur le lien de la Préfecture : https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/manifestations-temporaires-patente-k- Lors de manifestations soumises à autorisation (patente K), les barbecues à gaz doivent être pourvus de la vignette de contrôle valide.
Clés : <ul style="list-style-type: none">- La procédure de remise des clés sera transmise lors de l'approbation de la location.
Heure de location : <ul style="list-style-type: none">- Les locations d'un jour se termine au plus tard à 8h le lendemain.